



RAPPORTS au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 17 septembre 2020

Commission finances

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

- ORDRE DU JOUR -

Commission finances

N°	Direction – Service	Titre du rapport	Pagination
100	Direction des ressources humaines et des relations sociales	PERSONNEL DEPARTEMENTAL - Emplois permanents et transformation de postes	4
101	Direction des ressources humaines et des relations sociales	REGIME INDEMNITAIRE - Indemnité forfaitaire pour travail de dimanche et jour férié de la filière médico-sociale	9
102	Direction des finances	RELÈVEMENT DU PLAFOND D'AUTORISATION DE TIRAGE DE TRESORERIE -	11
103	Direction des finances	FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE TAXE PROFESSIONNELLE - Répartition 2020	13
104	Direction des finances	BUDGET DEPARTEMENTAL 2020 - Recours au virement de dépenses imprévues de fonctionnement	22
105	Direction des affaires juridiques	MARCHES, ACCORDS-CADRES ET AVENANTS PASSES PAR LE DEPARTEMENT - Information du Conseil départemental	25
106	Direction des affaires juridiques	INDEMNITES DE SINISTRE - Information du Conseil départemental	35
107	Direction des affaires juridiques	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - Remplacement de deux membres démissionnaires	38
108	Direction des affaires juridiques	REPRESENTATION EN JUSTICE - Information du Conseil départemental relative aux contentieux intentés par ou contre le Département	39

Commission finances

N°	Direction – Service	Titre du rapport	Pagination
109	Direction du patrimoine et des moyens généraux	DOMAINE PUBLIC DU DEPARTEMENT - Acquisition d'un local à Saint-Gengoux le National auprès de l'Etat	44

Direction des ressources humaines et des relations sociales

Réunion du 17 septembre 2020
N° 100

PERSONNEL DEPARTEMENTAL

Emplois permanents et transformation de postes

OBJET DE LA DEMANDE

- **Rappel du cadre législatif**

La gestion de l'effectif du Département appelle de façon récurrente des ajustements en prévision ou à l'occasion des recrutements. Il appartient en effet à la Collectivité d'adapter régulièrement le tableau de ses emplois par la suppression, la transformation ou la création de postes, en fonction des missions qu'elle exerce, des profils et compétences recherchés.

- **Présentation de la demande**

Il est proposé d'approuver les créations d'emplois permanents et de missions occasionnelles énumérées ci-après.

- **Présentation de la demande**

- **Création d'emplois permanents**

- **Centre de santé départemental (CDS)**

Après une première phase réussie de déploiement en faveur de la médecine générale, le Département souhaite développer de nouvelles actions pour enrayer la désertification médicale. Les problématiques de santé ne concernent pas uniquement la médecine générale, les attentes sont fortes dans toute la diversité de l'offre de soins. Le second semestre permettra de lancer la seconde étape du CSD en Saône-et-Loire par le déploiement de nouvelles spécialités, et le renforcement de l'offre en médecine générale notamment sur des horaires spécifiques.

Pour répondre aux besoins de soins autres que la médecine générale, un déploiement sur d'autres spécialités est envisagé. Les spécialités les plus courantes et non exclusivement hospitalières ont été identifiées en première intention pour un déploiement au sein du CSD : ophtalmologie, gynécologie obstétrique, pédiatrie, psychiatrie, dermatologie, endocrinologie, cardiologie. D'autre part, pour couvrir des besoins de soins sur des horaires spécifiques en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux, le centre de santé souhaite expérimenter l'embauche de médecins dédiés à la réalisation de consultations le soir et le week-end. A ce jour,

le territoire du Charolais Brionnais et principalement les bassins de Paray-le-Monial, Bourbon-Lancy et Gueugnon sont partiellement couverts par une offre de soins sur ces plages horaires.

Il est donc proposé de créer 10 postes de médecins supplémentaires. Il est rappelé que ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en raison de la nature des fonctions et des besoins du service justifiés par l'exigence de la permanence des soins sur le territoire du Département.

- **Direction de l'Enfance et des familles (DEF)**

Dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat sur la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, l'accent est mis sur la prévention précoce. L'accompagnement de la Protection maternelle et infantile (PMI) auprès des femmes et des couples qui rencontrent des difficultés passagères ou plus durables, particulièrement dans la période périnatale et des premiers mois de la vie est renforcé, notamment par le biais des entretiens prénataux précoces, des visites à domicile et des consultations, en les repérant le plus tôt possible.

Il convient également de renforcer les moyens en protection de l'enfance pour évaluer les situations ayant fait l'objet d'informations préoccupantes et permettre, par une pluridisciplinarité des professionnels intervenant, une analyse multidimensionnelle.

Pour assurer ces missions, il est proposé la création de 3 postes de sages-femmes (catégorie A, filière médico-sociale) et de 9 postes de puéricultrices (catégorie A, filière médico-sociale), ainsi que 8 postes de puéricultrices (catégorie A, filière médico-sociale), spécialisées pour la Cellule de recueils des informations préoccupantes. Les postes seront affectés sur les territoires, en fonction des indicateurs (naissances, enfants scolarisés, assistants maternels) et des effectifs actuels.

Par ailleurs, la DEF est actuellement organisée autour de deux pôles : un pôle prévention, évaluation et observation et un pôle accueil développement de l'offre qui pilote le Service d'accueil familial (SDAF). Ce service gère la carrière, accompagne et renforce la professionnalisation des 230 assistants familiaux, il travaille au quotidien avec les services de l'Aide sociale à l'enfance des Territoires d'action sociale et les services de PMI. Pour seconder le chef de pôle sur l'ensemble de ces missions, il est proposé de créer un poste de chef de service du SDAF relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux (catégorie A, filière administrative) qui aura notamment pour missions le management du service, le pilotage de son activité, la gestion et le recrutement des assistants familiaux, la mise en œuvre des orientations départementales en matière de protection de l'enfance et notamment de l'accueil des enfants placés en lien avec les territoires.

➤ **Missions occasionnelles**

- **Direction des routes et des infrastructures (DRI)**

La Direction des routes et infrastructures assure la gestion, l'exploitation et l'entretien de la voirie départementale. Afin de maintenir l'utilisation par les usagers du réseau routier dans les conditions de sécurité requises, une campagne de viabilité hivernale est organisée sur l'ensemble du territoire départemental pendant la période où l'aléa météorologique est le plus significatif.

Cette opération fait l'objet d'une analyse approfondie par les services de la DRI des besoins en ressources supplémentaires afin d'assurer les rotations de planning liées aux astreintes tout au long de la campagne. Au vu du découpage des circuits, des cycles d'astreintes et de l'évolution des périmètres d'intervention des centres d'exploitation, il est proposé la création de 12 missions occasionnelles pour une période de 4 mois.

Les 12 agents ainsi recrutés seront rémunérés en référence au grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon, filière technique, catégorie C. Compte tenu de la nature de leurs missions et des sujétions particulières s'y rapportant,

ils se verront attribuer le paiement d'indemnités d'astreintes et d'heures supplémentaires selon les conditions réglementaires.

Par ailleurs, afin de permettre une prise de fonctions adaptée aux exigences de ce renfort sur une mission spécifique, les personnels recrutés devront être formés au cours de la première quinzaine du mois de novembre à la conduite d'engins de chantier, au bûcheronnage et à la signalisation.

- **Direction des personnes âgées et des personnes handicapées (DAPAPH)**

Dispositif phare de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la Conférence des financeurs a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie et notamment des actions individuelles ou collectives de prévention qui viennent en complément des prestations légales ou réglementaires déjà existantes. Au sein du service politique d'aide et d'action sociale de la DAPAPH ; le chargé de projet Conférence des Financeurs assure le déploiement de la politique de prévention en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap définie dans un cadre partenarial et transversal. Il est proposé de poursuivre la mission occasionnelle pour une durée d'un an afin d'assurer la continuité du pilotage du dispositif financé par la CNSA et consolider l'offre de prévention. Cet emploi non permanent sera ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux (filiale administrative, catégorie A).

- **Direction du patrimoine et des moyens généraux**

La direction du patrimoine et des moyens généraux (DPMG) est une des principales directions ressources impactées par la crise sanitaire. Chargée des moyens généraux, de la logistique et des bâtiments, elle a dû très rapidement s'adapter pour répondre aux enjeux et directives relatives à la santé et la sécurité des agents et des publics accompagnés par la collectivité. Dès le début du confinement, l'activité s'est efficacement concentrée sur la production et la distribution de documents d'information, l'achat et la mise à disposition de matériels, l'organisation et l'équipement des espaces de travail. Il est proposé la création d'une mission temporaire d'un an à temps plein, rémunérée en référence à un technicien (catégorie B, technique) pour coordonner la logistique et les achats liés à la crise sanitaire.

ELEMENTS FINANCIERS

Les crédits sont inscrits au budget principal départemental sur le programme « Rémunération » et sur le budget annexe « Centre de santé départemental » sur le programme « Lutte contre les déserts médicaux » et l'opération « Frais de personnel ».

Je vous demande de bien vouloir approuver les créations d'emplois permanents et les créations d'emplois temporaires détaillées au présent rapport.

Le Président,

CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Direction	Filière	Catégorie	Cadre d'emploi (tous grades)	Intitulé	Nombre
DEF-PMI	Médico-sociale	A	Puéricultrice	Puériculteur.rice PMI	9
DEF-PMI	Médico-sociale	A	Sage-femme	Sage-femme	3
TAS	Médico-sociale	A	Puéricultrice	Puériculteur.rice spécialisé IP	8
DEF - SDAF	Administrative ou sociale	A	Attaché ou Conseiller socio-éducatif	Chef du service départemental d'accueil familial	1
Centre de santé	Médico-sociale	A	Médecin	Médecin spécialiste : généralistes ou autres spécialités	10

CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES

Service	Filière	Catégorie	Grade de référence	Quotité	Nombre	Durée
DRI	Technique	C	Adjoint technique	Temps complet	12	4 mois
DAPAPH	Administrative	A	Attaché territorial	Temps complet	1	1 an
DPMG	Technique	B	Technicien	Temps complet	1	1 an

Direction des ressources humaines et des relations sociales

Réunion du 17 septembre 2020
N° 101

REGIME INDEMNITAIRE

Indemnité forfaitaire pour travail de dimanche et jour férié de la filière médico-sociale

OBJET DE LA DEMANDE

- **Rappel du dispositif**

Afin de répondre aux différentes missions d'accompagnement des jeunes migrants hébergés en structure hôtelière ou au sein des modulaires, l'Assemblée départementale du 10 juillet a approuvé, notamment, l'ouverture des postes des agents en charge de l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés à la filière sociale et la requalification du métier en « agent social pôle hébergement ». Cette modification doit permettre d'une part une meilleure adéquation entre les missions du poste et la filière de recrutement et d'autre part d'appliquer aux agents une majoration d'indemnités pour les jours week-ends et fériés. En effet des ajustements du rythme de travail ont été nécessaires afin de permettre une présence éducative jour et nuit 24h/24h, week-ends et jours fériés. L'indemnisation de ces temps facilite l'organisation hebdomadaire du temps de travail en limitant les temps de récupération en semaine des jours non ouvrés travaillés.

- **Présentation de la demande**

Le décret n°2008-797 prévoit que les agents relevant du cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux peuvent percevoir, lorsqu'ils exercent leurs fonctions un dimanche ou un jour férié, une indemnité forfaitaire sur la base de huit heures de travail effectif, dont le montant est fixé par arrêté. A titre d'information, le montant de cette indemnité forfaitaire s'élève actuellement à 47.85 €.

Cette indemnité est attribuée prorata temporis, aux agents ayant exercé leurs fonctions pendant une durée inférieure ou supérieure à huit heures un dimanche ou un jour férié dans la limite de la durée quotidienne de travail telle qu'elle résulte de la réglementation en vigueur.

Il est donc proposé de permettre le versement cette indemnité aux agents sociaux.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Les crédits sont inscrits au budget du Département sur le programme Rémunérations.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver la possibilité de verser l'indemnité forfaitaire de dimanche et jour férié aux agents sociaux de la filière médico-sociale qui remplissent les conditions, dès leur recrutement.

Le Président,

Direction des finances

Réunion du 17 septembre 2020
N° 102

RELÈVEMENT DU PLAFOND D'AUTORISATION DE TIRAGE DE TRESORERIE

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du contexte

Les disponibilités de trésorerie du Département, comme pour toute collectivité territoriale, sont obligatoirement déposées auprès de la paierie départementale conformément à l'article 26 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001. La paierie départementale a ainsi la charge d'encaisser les recettes et de décaisser les dépenses du Département en application du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Il revient toutefois à l'ordonnateur de gérer la trésorerie en lien avec la paierie départementale. La trésorerie disponible sur le compte du Département auprès du comptable varie au jour le jour en fonction du niveau des dépenses et des recettes. Pour assurer sa capacité à honorer ses dépenses, le Département peut souscrire des crédits de trésorerie auprès d'opérateurs bancaires. Les crédits de trésorerie permettent d'emprunter à court terme des liquidités à un taux contractualisé face à un besoin de trésorerie. Ils ne constituent pas une source de financement externe budgétaire tel que l'emprunt.

Aux termes de l'article L. 3211-2 2° du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil départemental peut déléguer à son président le pouvoir de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum. Ce montant maximum est autorisé de manière expresse par le conseil départemental. Par délibération en date du 2 avril 2015, le conseil départemental a délégué au président le pouvoir de réaliser des lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum autorisé de 40 M€.

• Présentation de la demande

Le besoin de trésorerie du Département est accentué en 2020 en raison du contexte de la crise de la COVID-19 et de la mise en œuvre du Plan de soutien départemental.

Ainsi, le rythme de dépenses au jour le jour s'est accéléré pour verser rapidement les fonds issus des engagements votés pour répondre à la crise. Le versement des aides en faveur des acteurs touristiques, le soutien des établissements pour personnes âgées et en situation de handicap ou encore les achats d'entrées dans les sites touristiques sont autant de dépenses qui ont dû être mobilisées à courte échéance. Un pic de tirage de trésorerie de 38 M€ a ainsi déjà été atteint en juin 2020, ce qui est relativement précoce dans l'année en comparaison des pics connus en fin de gestion habituellement.

De plus, l'exercice 2020 présente un contexte incertain quant aux pertes de recettes fiscales en raison de la crise sanitaire. Ces possibles pertes de recettes pourraient accroître les tensions de trésorerie journalières si elles advenaient, en particulier afin d'assurer des délais de paiement rapides pour le plan de soutien autant que pour les bénéficiaires et prestataires du Département.

A cet effet, il convient, par précaution, d'accroître les capacités de tirage de trésorerie du Département. Le Département sécurisera ainsi ses délais de paiement pour continuer à soutenir au mieux le territoire par la commande publique et en évitant de prioriser ses dépenses.

Il est donc proposé de rehausser le plafond maximal autorisé de ligne de trésorerie à 80 M€. Cela permettra, d'une part, de contracter une nouvelle ligne de trésorerie entre 20 et 40 M€ pour la fin de gestion de l'exercice 2020 et de parer aux potentielles hausses de besoin de tirage de l'exercice à venir.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le rapport ne présente pas d'incidence financière.

Je vous demande de bien vouloir :

- Etendre la délégation au Président du Conseil départemental en matière de réalisation de ligne de trésorerie en augmentant le montant maximal de 40 M€ à 80 M€.

Le Président,

Direction des finances

**Réunion du 17 septembre 2020
N° 103**

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE TAXE PROFESSIONNELLE

Répartition 2020

OBJET DE LA DEMANDE

Conformément à l'article 1648 A du Code général des impôts (CGI), il appartient au Conseil départemental de se prononcer sur la répartition du Fonds départemental substitué au dispositif de péréquation de la taxe professionnelle en faveur des communes et de leurs groupements.

• Rappel du cadre législatif

Lors de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par une cotisation-relais en 2010, les modalités d'alimentation et de répartition du Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) ont été modifiées.

Si la décision de répartition revient au Conseil départemental, les ressources alimentant le Fonds sont notifiées par l'Etat via les services préfectoraux et proviennent de ses crédits budgétaires.

La répartition de ce Fonds n'a donc pas de traduction dans les comptes du Département et ne présente pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité.

• Présentation de la demande

Pour l'exercice 2020, le montant du Fonds s'élève à 1 273 554 €.

Il se maintient globalement par rapport à l'an dernier (-0,03 %), conformément à la Loi de finances pour 2020, après une nette diminution entre 2018 et 2019 (-26%).

1) Répartition du Fonds entre les groupements de communes et les communes « défavorisés »

Il est proposé de répartir cette somme entre EPCI et communes « défavorisés » du Département selon la répartition appliquée avant la réforme de la taxe professionnelle, et donc du Fonds, en 2011 :

Soit, pour 2020, la répartition suivante :

Proposition de répartition 2020 du Fonds de péréquation de TP		
Communes « défavorisées »	1 222 357 €	95,98 %
EPCI « défavorisés »	51 197 €	4,02 %
TOTAL à répartir (2020)	1 273 554 €	100 %

Conformément à l'article 1648 A du CGI, il appartient au Conseil départemental d'établir la liste des communes et de leurs groupements « défavorisés », c'est-à-dire celles dont le potentiel fiscal se situe en-deçà de la moyenne départementale ou présentant des charges importantes par rapport à la moyenne.

D'autres critères objectifs peuvent contribuer à la répartition, sous réserve que leur incidence reste secondaire.

Le **potentiel fiscal** correspond à la somme des produits théoriques de taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti, CFE, en appliquant les taux moyens nationaux, ainsi que les autres produits de taxes professionnelles. Il représente alors les ressources fiscales théoriques mobilisables par la commune.

2) Attribution des communes « défavorisées »

Il est proposé que soient éligibles au FDPTP, les communes présentant un potentiel financier par habitant (population DGF) inférieur à la moyenne de l'ensemble des communes du Département.

Le **potentiel financier** équivaut au **potentiel fiscal**, majoré de la dotation forfaitaire et minoré des prélèvements sur la fiscalité. Il correspond ainsi aux ressources théoriques mobilisables par la commune.

La **population DGF** est la population totale de la commune majorée des résidences secondaires.

En Saône-et-Loire, la moyenne des potentiels financiers communaux par habitant est de 729,14 € / habitant. Les 324 communes présentant en 2020 un ratio inférieur sont éligibles à une attribution au titre du FDPTP.

Il est ensuite proposé de procéder à la répartition entre ces communes selon les critères suivants :

- pour 55 %, en fonction de la faiblesse du potentiel financier par habitant de ces communes,
- pour 45 %, en fonction de l'effort fiscal de chacune de ces communes.

L'**effort fiscal** correspond au rapport entre le produit des impôts directs locaux et le potentiel fiscal. Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale à laquelle la commune soumet ses contribuables.

La combinaison de ces deux ratios permet de caractériser les communes disposant de faibles ressources par rapport aux autres communes éligibles et une pression fiscale relativement élevée.

Les montants résultant de cette répartition figurent dans l'état n° 1 annexé.

3) Attribution des groupements de communes à fiscalité propre « défavorisés »

Selon les mêmes principes que les années précédentes, il est proposé que les six premiers groupements disposant du potentiel fiscal par habitant (population DGF) le plus faible (pour 2020, inférieur à 155,35 €/hab.) reçoivent une fraction du Fonds.

La répartition entre ces groupements est alors calculée en proportion de ce critère d'éligibilité et par le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de chaque groupement.

Les montants résultant de cette répartition figurent dans l'état n° 2 annexé.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Cette décision n'a pas d'incidence sur le budget du Département.

Je vous demande de bien vouloir approuver ces modalités de répartition.

Le Président,

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE - REPARTITION 2020

DOTATION POUR LES COMMUNES "DEFAVORISEES"

NOMBRE DE COMMUNES "DEFAVORISEES" :

324

Nom de la commune	DOTATION 2020
ABERGEMENT-DE-CUISERY	4 006,00
ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE	4 287,00
ALLEREY-SUR-SAONE	3 648,00
ALLERIOT	3 558,00
AMEUGNY	3 680,00
ANGLURE-SOUS-DUN	3 723,00
ANZY-LE-DUC	3 812,00
ARTAIX	3 534,00
AUTHUMES	3 704,00
BANTANGES	4 118,00
BARON	3 739,00
BAUDRIERES	3 720,00
BAUGY	3 524,00
BEAUBERY	3 558,00
BEAUMONT-SUR-GROSNE	4 171,00
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	3 759,00
BEAUVENOIS	3 900,00
BELLEVESVRE	3 713,00
BERGESSERIN	3 574,00
BEY	4 080,00
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD	3 809,00
BISSY-LA-MACONNAISE	3 624,00
BISSY-SOUS-UXELLES	3 646,00
BLANOT	3 575,00
BOIS-SAINTE-MARIE	4 270,00
BONNAY	3 741,00
BORDES	4 044,00
BOSJEAN	3 686,00
BOUHANS	4 237,00
BOURG-LE-COMTE	3 851,00
BOURGVILAIN	3 689,00
BOYER	3 831,00
BRAGNY-SUR-SAONE	3 907,00
BRESSE-SUR-GROSNE	3 744,00
BRIANT	3 711,00
BRIENNE	3 990,00
BRUAILLES	3 479,00
BUFFIERES	3 735,00
BURGY	3 550,00
BURNAND	3 292,00
BURZY	3 137,00
BUXY	4 133,00
CERON	3 618,00
CERSOT	3 922,00
CHAMBILLY	4 078,00
CHAMPAGNAT	3 813,00
CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES	4 187,00
CHAPELLE-AU-MANS	3 796,00
CHAPELLE-DE-BRAGNY	3 654,00
CHAPELLE-DU-MONT-DE-FRANCE	3 855,00
CHAPELLE-NAUDE	3 555,00
CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR	3 901,00
CHAPELLE-THECLE	4 342,00
CHARETTE-VARENNES	4 114,00
CHARMEE	3 868,00
CHARNAY-LES-CHALON	3 783,00

Nom de la commune	DOTATION 2020
CHASSIGNY-SOUS-DUN	3 391,00
CHASSY	3 736,00
CHATEAU	3 314,00
CHATEAUNEUF	3 303,00
CHATEL-MORON	3 870,00
CHATENAY	3 506,00
CHAUX	4 682,00
CHENOVES	3 421,00
CHEVAGNY-SUR-GUYE	3 462,00
CHIDDES	3 289,00
CHISSEY-LES-MACON	3 480,00
NAVOUR-SUR-GROSNE	3 684,00
CLESSE	3 422,00
CLESSY	3 629,00
COLLONGE-EN-CHAROLLAIS	3 878,00
COLOMBIER-EN-BRIONNAIS	3 569,00
CORMATIN	3 712,00
CORTEVAIX	3 592,00
COUBLANC	3 294,00
CREOT	3 449,00
CRONAT	3 547,00
CRUZILLE	3 334,00
CULLES-LES-ROCHES	4 335,00
CURDIN	3 732,00
CURTIL-SOUS-BUFFIERES	3 481,00
DAMEREY	4 643,00
DAMPIERRE-EN-BRESSE	3 812,00
DAVAYE	3 713,00
DEVROUZE	3 972,00
DICONNE	3 897,00
DOMMARTIN-LES-CUISEAUX	3 968,00
DOMPIERRE-LES-ORMES	3 921,00
DONZY-LE-PERTUIS	3 850,00
DYO	3 482,00
ECUELLES	4 277,00
ETRIGNY	3 629,00
FARGES-LES-MACON	3 264,00
FAY	3 600,00
FLACEY-EN-BRESSE	3 849,00
FLAGY	3 577,00
FLEURY-LA-MONTAGNE	4 307,00
FLEY	4 037,00
FONTENAY	3 205,00
FRANGY-EN-BRESSE	4 182,00
FRETTE	4 038,00
FRETTERANS	4 127,00
FRONTENARD	4 076,00
FRONTENAUD	3 882,00
GENOUILLY	4 098,00
GERMAGNY	4 668,00
GERMOLLES-SUR-GROSNE	3 423,00
GIBLES	3 306,00
GIGNY-SUR-SAONE	4 053,00
GRANDVAUX	3 300,00
GRANGES	4 156,00
GUERFAND	4 385,00
GUERREAUX	3 776,00
GUICHE	4 034,00
HOPITAL-LE-MERCIER	3 812,00
HUILLY-SUR-SEILLE	4 109,00
IGORNAY	3 454,00
IGUERANDE	3 932,00
ISSY-L'EVEQUE	3 908,00
JALOGNY	3 620,00
JONCY	3 722,00
JOUDES	3 960,00

Nom de la commune	DOTATION 2020
JOUVENCON	4 260,00
JUGY	4 009,00
JUIF	3 363,00
JULLY-LES-BUXY	4 075,00
LACROST	3 210,00
LAIVES	4 379,00
LAIZE	3 699,00
LALHEUE	4 483,00
LANS	3 934,00
LAYS-SUR-LE-DOUBS	3 900,00
LESME	3 562,00
LESSARD-EN-BRESSE	4 369,00
LESSARD-LE-NATIONAL	3 781,00
LIGNY-EN-BRIONNAIS	3 702,00
LOISY	4 000,00
LONGEPIERRE	4 018,00
LOURNAND	3 621,00
LUGNY-LES-CHAROLLES	3 484,00
MAILLY	3 695,00
MALTAT	3 731,00
MANCEY	4 201,00
MARCILLY-LES-BUXY	4 258,00
LE ROUSSET-MARIZY	3 133,00
MARLY-SUR-ARROUX	2 782,00
MARNAY	3 927,00
MARTAILLY-LES-BRANCION	3 494,00
MAZILLE	3 913,00
MELAY	4 594,00
MENETREUIL	4 237,00
MERVANS	4 628,00
MESSEY-SUR-GROSNE	4 454,00
MIROIR	3 628,00
MONT	3 641,00
MONTAGNY-LES-BUXY	3 252,00
MONTAGNY-PRES-LOUHANS	3 636,00
MONTCEAUX-L'ETOILE	3 716,00
MONTCEAUX-RAGNY	3 645,00
MONTCONY	3 474,00
MONTCOY	4 509,00
MONTJAY	3 715,00
MONT-LES-SEURRE	4 214,00
MONTMELARD	3 779,00
MONTPONT-EN-BRESSE	3 575,00
MONTRET	3 439,00
MOROGES	3 891,00
MOTTE-SAINT-JEAN	3 714,00
MOUTHIER-EN-BRESSE	3 507,00
MUSSY-SOUS-DUN	3 850,00
NANTON	4 378,00
NAVILLY	3 803,00
NEUVY-GRANDCHAMP	3 662,00
NOCHIZE	2 978,00
ORMES	3 761,00
OSLON	4 270,00
OUDRY	3 466,00
OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE	3 197,00
OUROUX-SUR-SAONE	4 002,00
OYE	3 477,00
OZENAY	3 211,00
OZOLLES	3 293,00
PALINGES	3 614,00
PASSY	3 327,00
PERRIGNY-SUR-LOIRE	3 767,00
PLANOIS	4 179,00
PLOTTES	3 799,00
POISSON	3 685,00

Nom de la commune	DOTATION 2020
PONTOUX	4 016,00
POUILLOUX	3 734,00
POURLANS	4 189,00
PRESSY-SOUS-DONDIN	3 064,00
PRETY	3 460,00
PRUZILLY	4 020,00
PULEY	3 666,00
RACINEUSE	4 419,00
RANCY	3 619,00
RATENELLE	4 043,00
RATTE	3 532,00
RECLESNE	3 071,00
RIGNY-SUR-ARROUX	3 569,00
ROMENAY	3 467,00
ROSEY	3 839,00
ROYER	3 309,00
SAGY	3 473,00
SAILLENARD	4 072,00
SAILLY	2 966,00
SAINT-AGNAN	4 319,00
SAINT-AMBREUIL	3 907,00
SAINT-ANDRE-EN-BRESSE	3 731,00
SAINT-ANDRE-LE-DESERT	3 414,00
SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS	3 348,00
SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE	3 870,00
SAINT-BOIL	4 118,00
SAINT-BONNET-DE-CRAY	3 461,00
SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE	3 231,00
SAINT-BONNET-EN-BRESSE	4 379,00
SAINTE-CECILE	3 618,00
SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	4 200,00
SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS	3 594,00
SAINT-CLEMENT-SUR-GUYE	3 324,00
SAINTE-CROIX	3 866,00
SAINT-CYR	3 737,00
SAINT-DENIS-DE-VAUX	3 517,00
SAINT-DIDIER-EN-BRESSE	3 903,00
SAINT-EDMOND	3 975,00
SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE	3 650,00
SAINTE-FOY	3 987,00
SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL	3 834,00
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	4 000,00
SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	4 094,00
SAINT-GERMAIN-EN-BRIONNAIS	3 575,00
SAINT-GERMAIN-LES-BUXY	4 575,00
SAINT-GERVAIS-EN-VALLIERE	4 062,00
SAINTE-HELENE	3 804,00
SAINT-IGNY-DE-ROCHE	3 822,00
SAINT-JEAN-DE-VAUX	3 823,00
SAINT-JULIEN-DE-CIVRY	3 344,00
SAINT-JULIEN-DE-JONZY	3 858,00
SAINT-LEGER-LES-PARAY	4 092,00
SAINT-LEGER-SOUS-LA-BUSSIERE	3 754,00
SAINT-MARCELIN-DE-CRAY	3 710,00
SAINT-MARD-DE-VAUX	3 608,00
SAINT-MARTIN-D'AUXY	4 002,00
SAINT-MARTIN-DE-LIXY	3 498,00
SAINT-MARTIN-DU-LAC	3 610,00
SAINT-MARTIN-DU-MONT	3 745,00
SAINT-MARTIN-DU-TARTRE	3 642,00
SAINT-MARTIN-EN-BRESSE	4 376,00
SAINT-MARTIN-EN-GATINOIS	3 860,00
SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE	3 194,00
SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY	3 828,00
SAINT-MAURICE-EN-RIVIERE	4 574,00
SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF	3 457,00

Nom de la commune	DOTATION 2020
SAINT-MAURICE-LES-COUCHES	4 063,00
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX	4 113,00
SAINT-POINT	3 471,00
SAINT-PRIVE	3 707,00
SAINT-RACHO	3 424,00
SAINTE-RADEGONDE	3 532,00
SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES	3 451,00
SAINT-USUGE	3 890,00
SAINT-VALLERIN	3 668,00
SAINT-VINCENT-EN-BRESSE	3 726,00
SAINT-VINCENT-BRAGNY	3 393,00
SAINT-YAN	3 796,00
SAINT-YTHAIRE	3 222,00
SALORNAY-SUR-GUYE	3 849,00
SASSANGY	3 912,00
SASSENAY	3 848,00
SAULES	4 339,00
SAUNIERES	3 543,00
SAVIANGES	3 771,00
SAVIGNY-EN-REVERMONT	3 794,00
SAVIGNY-SUR-GROSNE	3 245,00
SAVIGNY-SUR-SEILLE	4 221,00
SEMUR-EN-BRIONNAIS	4 298,00
SENNECEY-LE-GRAND	3 823,00
SENS-SUR-SEILLE	4 504,00
SERCY	3 564,00
SERLEY	3 826,00
SERMESSE	4 291,00
SERRIERES	3 604,00
SERRIGNY-EN-BRESSE	3 953,00
SIGY-LE-CHATEL	3 656,00
SIMARD	3 458,00
SIVIGNON	3 564,00
SOLOGNY	3 427,00
SORNAY	3 644,00
SUIN	3 507,00
TAIZE	3 425,00
TANCON	3 841,00
TARTRE	4 407,00
THUREY	4 351,00
TORPES	3 444,00
TOULON-SUR-ARROUX	4 096,00
TOUTENANT	3 888,00
TRAMAYES	4 049,00
TRIVY	3 746,00
TRONCHY	4 080,00
TRUCHERE	3 493,00
UCHIZY	3 287,00
UXEAU	3 719,00
VARENNE-L'ARCONCE	3 237,00
VARENNES-LE-GRAND	3 794,00
VARENNE-SAINT-GERMAIN	3 584,00
VAUBAN	3 436,00
VAUDEBARRIER	3 284,00
VAUX-EN-PRE	3 519,00
VENDENESSE-SUR-ARROUX	3 777,00
VERJUX	4 630,00
VEROSVRES	3 346,00
VERS	4 746,00
VERSAUGUES	3 316,00
VERZE	3 421,00
VILLEGAUDIN	4 255,00
CLUX-VILLENEUVE	3 914,00
VILLENEUVE-EN-MONTAGNE	3 610,00
VINCELLES	3 713,00
LA VINEUSE SUR FREGANDE	3 401,00

Nom de la commune	DOTATION 2020
VIRY	3 111,00
VITRY-SUR-LOIRE	3 854,00
VOLESVRES	3 478,00
FLEURVILLE	3 529,00
	1 222 357,00

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE - REPARTITION 2020

DOTATION POUR LES EPCI "DEFAVORISES"

NOMBRE DE EPCI "DEFAVORISES" : 6

EPCI	Potentiel fiscal / pop DGF	Population DGF	Coefficient d'intégration fiscale (CIF)	Variable (1/ colonne 1) x colonne 2 x colonne 3	DOTATION 2020
CC BRESSE REVERMONT 71	117,556228	10902	0,251853	23,3565	7 963,00 €
CC DE MARCIGNY	153,016091	6774	0,280646	12,4242	4 237,00 €
CC BRESSE NORD INTERCOM	126,466966	7341	0,362831	21,0612	7 181,00 €
CC ENTRE SAONE ET GROSNE	155,346089	12465	0,418586	33,5874	11 451,00 €
CC DU CANTON DE SEMUR-EN- BRIONNAIS	127,206557	5887	0,40082	18,5496	6 324,00 €
CC SUD COTE CHALONNAISE	122,114186	12900	0,38985	41,1833	14 041,00 €
TOTAL				150,1621	51 197,00 €

Direction des finances

Réunion du 17 septembre 2020
N° 104

BUDGET DEPARTEMENTAL 2020

Recours au virement de dépenses imprévues de fonctionnement

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du contexte

Conformément aux articles L3322-1, L2322-1 et L2322-2 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée délibérante peut porter au budget tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, un crédit pour les dépenses imprévues. Ce crédit est employé par l'ordonnateur pour faire face à des dépenses en vue desquelles les crédits ouverts sont inexistantes ou insuffisants. Il doit ensuite rendre compte à l'Assemblée délibérante de l'emploi de ce crédit.

• Présentation de la demande

La pandémie de Covid-19 qui a stoppé dès le mois de mars l'activité touristique sur le territoire a mis en difficulté les structures touristiques emblématiques de Saône-et-Loire. Durant cette période, le Département a joué son rôle de proximité et a su se montrer plus que jamais solidaire envers son territoire.

A l'aube de la période estivale, pour permettre aux agents départementaux et du SDIS fortement mobilisés durant cette période, ainsi qu'à la population de Saône-et-Loire qui ne pouvaient partir au-delà du Département pour se divertir seul ou en famille, le Département a décidé d'acquérir des entrées à différents acteurs touristiques majeurs et représentatifs des richesses et de la variété du territoire Saône-et-loirien.

Les achats d'entrées ont été réalisés auprès de Diverti'Parc, Hameau Duboeuf, Touroparc, CeltÔ et du Parc des Combes.

Pour mobiliser les fonds nécessaires à ces achats, un montant de 850 000 € a été prélevé de l'enveloppe des dépenses imprévues votée sur l'exercice 2020.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le virement de crédit a été opéré en dépense au sein de la section de fonctionnement dont le détail figure ci-dessous :

- Chapitre 022, article 022, dépenses imprévues : - 850 000 €
- Chapitre 011, article 6238, divers : + 850 000 €

Cette décision de virement de crédit a été transmise en Préfecture le 3 juillet 2020 et au comptable public du Département le 7 juillet 2020.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette décision de virement de crédits de 850 000 €.

Le Président,

Dépenses imprévues : Décision n°2020-1

**DECISION PORTANT VIREMENT DE CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT
Article 022 « Dépenses imprévues »**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L3322-1, L2322-1 et L2322-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°111 du 19 décembre 2019, relative au vote du budget primitif 2020 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°101 du 14 mai 2020, relative au vote de la Décision modificative n°1 2020 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°112 du 18 juin 2020, relative au vote de la Décision modificative n°2 2020 ;

Considérant la pandémie de covid-19 qui a stoppé l'activité touristique sur le territoire de Saône-et-Loire mettant en difficulté les structures touristiques emblématiques ; que dans le même temps, le Département et le SDIS se sont fortement mobilisés durant cet épisode qui perdure par ailleurs, nul ne sachant quand il prendra fin et que dès lors, pour permettre aux agents départementaux et du SDIS ainsi qu'à la population de Saône-et-Loire qui ne pourraient partir au-delà du Département de se divertir seul ou en famille, le Département a décidé d'acquiescer des entrées à différents acteurs touristiques majeurs et représentatifs des richesses et de la variété du territoire saône-et-loirien ;

Considérant la nécessité de procéder à une dépense de fonctionnement non prévue au budget 2020 ;

DECIDE

Article 1 : Un virement de crédit est opéré au sein de la section de fonctionnement dont le détail figure ci-dessous :

- Chapitre 022, article 022, dépenses imprévues : - 850 000 €
- Chapitre 011, article 6238, divers : + 850 000 €

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'une information lors de la prochaine Assemblée délibérante et figurera au registre des délibérations de la Collectivité.

Article 3 : Le Président du Département est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- au Comptable de la Collectivité ;
- à la Préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le **03 JUL. 2020**
Le Président,

Exécutoire de plein droit
Transmission en Préfecture le **03 JUL. 2020**
Affiché / Publié / Notifié le **06. JUL. 2020**



André ACCARY

Direction des affaires juridiques

Réunion du 17 septembre 2020
N° 105

MARCHES, ACCORDS-CADRES ET AVENANTS PASSES PAR LE DEPARTEMENT

Information du Conseil départemental

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel des dispositions législatives

En application de l'article L 3221-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Assemblée départementale du 23 septembre 2016 a donné délégation à M. le Président du Conseil départemental, pour la durée de son mandat, d'une part pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement et la résiliation des marchés et des accords-cadres quelles que soient les procédures et d'autre part pour prendre toute décision concernant les avenants des marchés et des accords-cadres, quelle que soit la procédure de passation initiale et quelle que soit l'augmentation qu'ils entraînent, lorsque les crédits sont inscrits au budget départemental.

Le Président du Conseil départemental rend compte à la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence.

• Présentation de la demande

Cette information sur les marchés ainsi que sur les avenants passés jusqu'au 11 août 2020 est fournie en annexe.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte des informations relatives à ces marchés et avenants présentées dans les tableaux joints au présent rapport.

Le Président,

Marchés

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et construction de hangars aux centres d'exploitation de la Direction des Routes et des Infrastructures de Marcigny et de Matour	MAPA	20202071068AP	11.05.20	ATELIER DU TRIANGLE 71000 MACON	41 400,00 €	DPMG
Mises en conformité PMR diverses au collège Louise Michel à CHAGNY - Lot n° 2 : carrelages - faïences	MAPA	20202071069PP	20.05.20	RIBEIRO DE MELO ET FILS 71150 CHAGNY	5 608,00 €	DPMG
Réfection des toitures et des bardages au centre d'exploitation DRI à ISSY-L'EVEQUE	MAPA	20202071070CB	05.05.20	LENOIR SERVICES 71000 SANCE	177 817,00 €	DPMG
Maîtrise d'œuvre pour la réfection des réseaux de chauffage et climatisation à l'espace Duhesme à Mâcon	MAPA	20202071071CB	12.05.20	PROJELEC 71003 MACON	47 800,00 €	DPMG
Restructuration de la salle Clémenceau au collège Centre au CREUSOT - Lot n° 3 : démolition - gros œuvre - façades - VRD	AOO	20202071072PP	26.05.20	LASSOT BATIMENT TP 03310 SAINT-LEGET-SOUS-VOUZANCE	376 775,91 €	DPMG
Restructuration de la salle Clémenceau au collège Centre au CREUSOT - Lot n° 4 : charpente bois - couverture zinc	AOO	20202071073PP	26.05.20	SEGOND CHARPENTE 71400 ANTULLY	89 349,31 €	DPMG
Restructuration de la salle Clémenceau au collège Centre au CREUSOT - Lot n° 5 : étanchéité	AOO	20202071074PP	26.05.20	DAZY 01750 REPLONGES	27 173,23 €	DPMG
Restructuration de la salle Clémenceau au collège Centre au CREUSOT - Lot n° 6 : menuiseries extérieures aluminium	AOO	20202071075PP	26.05.20	ROLLET 71680 CRECHES-SUR-SAONE	125 066,33 €	DPMG
Restructuration de la salle Clémenceau au collège Centre au CREUSOT - Lot n° 7 : métallerie	AOO	20202071076PP	27.05.20	Métallerie GRILLOT SAS 71640 DRACY-LE-FORT	94 800,85 €	DPMG
Restructuration de la salle Clémenceau au collège Centre au CREUSOT - Lot n° 8 : menuiseries intérieures	AOO	20202071077PP	26.05.20	SEGOND MENUISERIE AGENCEMENT 71400 ANTULLY	40 404,30 €	DPMG
Restructuration de la salle Clémenceau au collège Centre au CREUSOT - Lot n° 9 : plâtrerie - peinture	AOO	20202071078PP	28.05.20	SMPP 71210 MONTCHANIN	130 000,00 €	DPMG
Restructuration de la salle Clémenceau au collège Centre au CREUSOT - Lot n° 10 : plafonds suspendus	AOO	20202071079PP	27.05.20	ISOPLAC 21000 DIJON	29 662,51 €	DPMG
Restructuration de la salle Clémenceau au collège Centre au CREUSOT - Lot n° 11 : carrelage - faïence	AOO	20202071080PP	26.05.20	TACHIN 21000 DIJON	28 698,03 €	DPMG
Restructuration de la salle Clémenceau au collège Centre au CREUSOT - Lot n° 12 : revêtement de sols souples	AOO	20202071081PP	26.05.20	MARTIN-REBEUF 71300 MONTCEAU-LES-MINES	34 494,93 €	DPMG
Restructuration de la salle Clémenceau au collège Centre au CREUSOT - Lot n° 13 : ascenseur	AOO	20202071082PP	26.05.20	OTIS 21600 LONGVIC	27 450,00 €	DPMG
Restructuration de la salle Clémenceau au collège Centre au CREUSOT - Lot n° 14 : électricité	AOO	20202071083PP	26.05.20	LOREAU ELECTRICITE 71200 LE CREUSOT	97 299,00 €	DPMG
Restructuration de la salle Clémenceau au collège Centre au CREUSOT - Lot n° 15 : chauffage - ventilation - plomberie sanitaire	AOO	20202071084PP	26.05.20	MOREAU 71100 CHALON-SUR-SAONE	188 773,55 €	DPMG
Séparation des réseaux EP et EU/EV au collège Louis Pergaud à COUCHES	MAPA	20202071085CF	15.06.20	SIMONATO 71640 DRACY-LE-FORT	33 700,00 €	DPMG

Marchés

RD12 PR3+940 Pont de la Sâne Morte à la Chapelle Naude	MAPA	20202071086AP	18.06.20	SLTS 71118 ST MARTIN BELLE ROCHE	58 524,00 €	DRI
Remplacement du SSI au collège Louis Pergaud à Couches	MAPA	20202071087AP	18.06.20	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES 21850 SAINT-APOLLINAIRE	24 000,00 €	DRI
Achat d'un point à temps pour l'entretien des routes départementales	MAPA	20202071088CB	15.07.20	CTP CONSTRUCTEUR 30720 LES TAVERNES	51 000,00 €	DPMG
Fourniture des équipements de signalétique du réseau d'itinéraires de randonnée du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson	MAPA	20202071089PP	26.06.20	PIC BOIS RHONE ALPES 01300 BREGNIER CORDON	14 101,75 €	SOLUTRE
Restructuration du niveau 1 au collège Camille Chevalier à CHALON-SUR-SAONE - Lot n° 3 : Micropieux	MAPA	20202071090CF	26.06.20	T.P. GEO 71150 FONTAINES	43 575,00 €	DPMG
Restructuration du niveau 1 au collège Camille Chevalier à CHALON-SUR-SAONE - Lot n° 7 : Métallerie - Serrurerie	MAPA	20202071091CF	29.06.20	Métallerie GRILLOT SAS 71640 DRACY-LE-FORT	144 388,40 €	DPMG
Achat de 6 000 places pour DivertiParc	Négociée sans mise en concurrence	20202071092PP	26.06.20	NOV' ACTIONS SARL 71320 TOULON-SUR-ARROUX	90 000,00 €	DGAT
Achat de 6 000 places pour le Hameau Duboeuf	Négociée sans mise en concurrence	20202071093PP	26.06.20	DUBOEUF EN BEAUJOLAIS 71570 ROMANECHE-THORINS	109 090,91 €	DGAT
Achat de 6 000 places pour le Parc des Combes	Négociée sans mise en concurrence	20202071094PP	29.06.20	LES CHEMINS DE FER DU CREUSOT 71200 LE CREUSOT	117 300,00 €	DGAT
Achat de 6 000 places pour Touroparc	Négociée sans mise en concurrence	20202071095PP	29.06.20	SAS René LIVET 71570 ROMANECHE-THORINS	116 640,00 €	DGAT
Achat de 6 000 places pour le Celto	Négociée sans mise en concurrence	20202071096PP	29.06.20	EUURL CELTO 71140 BOURBON-LANCY	82 500,00 €	DGAT
Installation d'un nouveau sol sportif dans le gymnase au collège « les Epontots » à Montcenis	MAPA	20202071097AP	22.07.20	SARL TACHIN 21110 GENLIS	49 607,00 €	DPMG
RD 60 - PR 7+500 - Réparation d'un mur à SAINT-CLEMENT-SUR-GUYE	MAPA	20202071098CF	22.07.20	COLAS Rhône-Alpes Auvergne 71300 MONTCEAU CEDEX	116 637,00 €	DRI
Réfection de la zone réserves cuisines au rez-de-chaussée du collège "David Niepce" à SENNECEY-LE-GRAND (lot 7)	MAPA	20202071099AP	20.07.20	MTS 71000 SANCE	21 757,40 €	DPMG
Mise à disposition d'un éducateur pour jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et accueillis dans un gîte	Négociée sans mise en concurrence	20202071100PP	24.07.20	DOMINO ASSIST'M LARA 01000 BOURG-EN-BRESSE	402 148,00 €	DGAS
RD120 - AUTUN Réparation du mur de Brisecou	MAPA	20202071101CB	20.07.20	TP 2000 26790 ROCHEGUDE	61 327,50 €	DRI
Réhabilitation des vestiaires et mise en conformité PMR du gymnase au collège Jean Vilar à CHALON-SUR-SAONE Lot n°1 : Désamiantage	MAPA	20202071102CB	28.07.20	PRO AMIANTE 71300 MONTCEAU-LES-MINES	28 547,50 €	DPMG

Marchés

Réhabilitation des vestiaires et mise en conformité PMR du gymnase au collège Jean Vilar à CHALON-SUR-SAONE Lot n°2 : Démolitions - Gros-Œuvre - VRD	MAPA	20202071103CB	28.07.20	SIMONATO 71640 DRACY-LE-FORT	70 600,64 €	DPMG
Réhabilitation des vestiaires et mise en conformité PMR du gymnase au collège Jean Vilar à CHALON-SUR-SAONE Lot n°3 : Etanchéité	MAPA	20202071104CB	28.07.20	SECOBAT 21850 SAINT-APOLLINAIRE	19 907,30 €	DPMG
Réhabilitation des vestiaires et mise en conformité PMR du gymnase au collège Jean Vilar à CHALON-SUR-SAONE Lot n°4 : Menuiseries extérieures alu - Métallerie	MAPA	20202071105CB	28.07.20	Métallerie GRILLOT 71640 DRACY-LE-FORT	38 690,88 € (Hors option)	DPMG
Réhabilitation des vestiaires et mise en conformité PMR du gymnase au collège Jean Vilar à CHALON-SUR-SAONE Lot n°5 : Menuiseries intérieures	MAPA	20202071106CB	28.07.20	SCOPEAU 71360 EPINAC	45 954,75 €	DPMG
Réhabilitation des vestiaires et mise en conformité PMR du gymnase au collège Jean Vilar à CHALON-SUR-SAONE Lot n°6 : Plâtrerie - Peinture	MAPA	20202071107CB	28.07.20	SMPP 71210 MONTCHANIN	25 000,00 €	DPMG
Réhabilitation des vestiaires et mise en conformité PMR du gymnase au collège Jean Vilar à CHALON-SUR-SAONE Lot n°7 : Carrelage - Faïence	MAPA	20202071108CB	28.07.20	Carrelage BERRY 01380 REPLONGES	27 647,50 €	DPMG
Réhabilitation des vestiaires et mise en conformité PMR du gymnase au collège Jean Vilar à CHALON-SUR-SAONE Lot n°8 : Electricité - Courants forts et courants faibles	MAPA	20202071109CB	28.07.20	SOCHALEG 71100 CHALON-SUR-SAONE	32 636,06 € (Option n°7 comprise)	DPMG
Réhabilitation des vestiaires et mise en conformité PMR du gymnase au collège Jean Vilar à CHALON-SUR-SAONE Lot n°9 : Chauffage - Ventilation - Plomberie - sanitaire	MAPA	20202071110CB	28.07.20	MOREAU 71100 CHALON-SUR-SAONE	104 346,88 € (Option n°8 comprise)	DPMG
Travaux d'amélioration thermique du bâtiment externat au collège Louis Pasteur à SAINT-REMY Lot n° 2 : Menuiseries extérieures alu et acier - Occultations 69400 ARNAS	AOO	20202071112CB	28.07.20	P.M.D.P. 69400 ARNAS	563 000,27 €	DPMG
Travaux d'amélioration thermique du bâtiment externat au collège Louis Pasteur à SAINT-REMY Lot n° 3 : Plâtrerie - Plafonds - Peinture - Isolation	AOO	20202071113CB	28.07.20	SA BONGLET 71100 SAINT-REMY	133 943,93 €	DPMG
Travaux d'amélioration thermique du bâtiment externat au collège Louis Pasteur à SAINT-REMY Lot n°4 : Carrelages - Faïences	AOO	20202071114CB	29.07.20	SARL AM CARRELAGES 71600 LE BREUIL	9 187,80 €	DPMG
Travaux d'amélioration thermique du bâtiment externat au collège Louis Pasteur à SAINT-REMY Lot n°5 : Menuiseries intérieures bois	AOO	20202071115CB	28.07.20	MENUISERIE DU CHALONNAIS 71530 CRISSEY	133 082,41 €	DPMG
Travaux d'amélioration thermique du bâtiment externat au collège Louis Pasteur à SAINT-REMY Lot n°6 : Echafaudages	AOO	20202071116CB	28.07.20	SAS ALAIN PIGUET 71000 SANCE	43 020,00 €	DPMG
Travaux d'amélioration thermique du bâtiment externat au collège Louis Pasteur à SAINT-REMY Lot n°7 : Désamiantage	AOO	20202071117CB	28.07.20	PRO AMIANTE 71300 ST-BERAIN-SOUS-SANVIGNES	15 930,00 €	DPMG

Marchés

Travaux d'amélioration thermique du bâtiment externat au collège Louis Pasteur à SAINT-REMY Lot n°8 : Electricité - Courants Forts et faibles	AOO	20202071118CB	28.07.20	SAS DUCLUT ET FILS 01570 FEILLENS	99 998,02 €	DPMG
Travaux d'amélioration thermique du bâtiment externat au collège Louis Pasteur à SAINT-REMY Lot n°9 : Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire	AOO	20202071119CB	28.07.20	SARL COLLET 71100 CHALON-SUR-SAONE	359 539,00 €	DPMG
Appui à la mise en place du système de télétransmission entre le Département et les services d'aide à domicile (SAAD)	Négociée sans mise en concurrence	20202071123PP	27.07.20	PHILOE SAS 75005 PARIS	15 000,00 €	DGAS
Acquisition de gourdes en inox	Négociée sans mise en concurrence	20202071140PP	22.07.20	ARBOL 71960 PRISSE	40 000,00 €	DGAT
Achat d'un broyeur de branches autonome sur remorque de transport pour l'entretien des routes départementales	MAPA	20202071141AP	30.07.20	VAL DE SAONE MOTOCULTURE 01190 OZAN	32 500,00 €	DPMG

AVENANTS AUX MARCHES

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	DATE DE L'AVENANT	DIRECTION
Restructuration du pôle sciences, création d'un ascenseur et extension du collège Jacques Prévert à CHALON-SUR-SAONE - Lot n° 3 : gros œuvre	20191971122PP	19.06.19	NOWACKI Construction (ex. SARL Robert BLANCHARD) 71290 CUISERY	6	+ 4 420,00	13.05.20	DPMG
Construction d'un EHPAD départemental de 90 lits à VIRE - Lot n° 23 : gros œuvre	20181871162PP	04.12.18	TOURNIER SAS 71570 ROMANECHÉ-THORINS	2	+ 23 064,50	20.05.20	DPMG
Restructuration du pôle sciences, création d'un ascenseur et extension du collège Jacques Prévert à CHALON-SUR-SAONE - Lot n° 4 : charpente bois murs - ossature bois -bardage	20181871123PP	19.06.19	BEZACIER SAS 42460 LE CERGNE	1	- 3 564,00	28.05.20	DPMG
Restructuration du pôle sciences, création d'un ascenseur et extension du collège Jacques Prévert à CHALON-SUR-SAONE - Lot n° 6 : menuiseries extérieures aluminium - serrurerie	20181871125PP	19.06.19	Menuiserie FAUTRELLE 71310 MERVANS	2	+ 14 365,00	28.05.20	DPMG
Remplacement de la production d'eau glacée du bâtiment Loire à l'Espace Duhesme à MACON	20191971156CF	04.07.19	SARL MAGNIN 71960 LA ROCHE-VINEUSE	1	Sans incidence financière	24.02.20	DPMG
Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des vestiaires et mise en conformité PMR et réfection du chauffage du gymnase du collège Jean Vilar à CHALON-SUR-SAONE	20191971013CF	15.02.19	Groupeement Atelier Sénéchal-Chevallier Auclair Park / Cosinus / Chaléas Ingénierie 71100 CHALON-SUR-SAONE	1	+ 6 960,00	27.02.20	DPMG
Maîtrise d'œuvre pour la restructuration partielle 2 et aménagement de la cour au collège Centre au CREUSOT	16.71.227.CF	05.07.16	Groupeement Atelier Sénéchal-Chevallier Auclair / Cosinus / TECO / R2S Concept / BET Daventure 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	Sans incidence financière	27.02.20	DPMG
Construction d'un nouveau centre d'exploitation DRI à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS Lot n°2bis : Gros-œuvre	20191971208CB	15.01.20	GCBAT CHAMPALE 71680 CRECHES-SUR-SAONE	1	+ 47 332,16 €	17.06.20	DPMG
Construction d'un nouveau centre d'exploitation DRI à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS Lot n°14 : Démolition d'ouvrage béton	20191971209CB	15.01.20	GCBAT CHAMPALE 71680 CRECHES-SUR-SAONE	1	+ 7 317,18 €	17.06.20	DPMG
Construction d'un nouveau centre d'exploitation DRI à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS Lot n°1 : Terrassements généraux - VRD	20181871097CM	27.07.18	SARL MARMONT 71500 LOUHANS	1	+ 7 629,50 €	12.06.20	DPMG
Construction d'un établissement départemental hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 90 lits à VIRE - Lot n° 12 : mobilier	20181871170PP	04.12.18	AUDUC-MAROT 71570 ROMANECHÉ-THORINS	1	+ 3 270,16 €	25.06.20	DPMG
Construction d'un établissement départemental hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 90 lits à VIRE - Lot n° 21 : désenfumage	20181871179PP	04.12.18	HERVE THERMIQUE 69530 BRIGNAIS	1	+ 5 894,00 €	25.06.20	DPMG
Construction d'un établissement départemental hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 90 lits à VIRE - Lot n° 19 : électricité - courants forts et faibles - éclairage extérieur - SSI	20181871177PP	04.12.18	SN2E 71000 MACON	1	+ 49 987,95 €	26.06.20	DPMG

AVENANTS AUX MARCHES

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	DATE DE L'AVENANT	DIRECTION
Construction d'un établissement départemental hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 90 lits à VIRE - Lot n° 20 : chauffage - ventilation - plomberie - sanitaire	20181871178PP	04.12.18	SAS DESCHAMPS Père et Fils 71000 SANCE	1	+ 5 960,88 €	29.06.20	DPMG
Acquisition, livraison, montage et installation de mobiliers et d'équipements pour les collèges publics et les services du Département de Saône-et-Loire - Lot n° 1 : mobilier scolaire	16.71.218.PP	01.07.16	MOBIDECOR SIMIRE 71000 MACON	1	Avenant de transfert	01.07.20	DPMG
Ravalement de façades et réfection des brise soleil du bâtiment C du collège Anne Frank à MONTCHANIN Lot n° 2 : Métallerie - Brise soleil	20202071006CB	06.02.20	Métallerie GRILLOT 71640 DRACY-LE-FORT	1	+ 4 403,00 €	02.07.20	DPMG
Fourniture et montage de pneumatiques - Lot n° 5 : secteur sud	16.71.233.PP	20.07.16	METIFIOT FIRST STOP 69808 SAINT-PRIEST Cedex	2	Prolongation de délai	08.07.20	DPMG
Restructuration du niveau 1 au collège Camille Chevalier à CHALON-SUR-SAONE Lot n°1 : Désamiantage	20202071035CF	20.04.20	SNCTP 21059 DIJON	1	+ 997,00 €	08.07.20	DPMG
Traitement du radon au collège Les Bruyères à LA CLAYETTE Lot n°2 : Ventilation mécanique	20202071024CB	25.02.2020	SATMARCHAND 71600 PARAY-LE-MONIAL	1	+ 525,30 €	10.07.2020	DPMG
Conduite d'opération pour la construction d'un EHPAD sur la commune de VIRE	16.71.313.CF	14.12.16	OPAC DE SAONE-ET-LOIRE 71009 MACON	1	Sans incidence financière	16.07.20	DPMG
Projets chorégraphiques avec la Compagnie Alfred Alerte	20191971210PP	18.12.19	Association ADJAC 58700 AUTHIOU	1	Prolongation de délai	20.07.20	MACT
Mises en conformité PMR diverses aux collège Louise Michel à CHAGNY - Lot n° 1 : plâtrerie peinture - plafonds suspendus - menuiserie intérieure	20202071052PP	06.05.20	BONGLET 39001 LONS-LE-SAUNIER	1	+ 2 600,00 €	23.07.20	DPMG
Projets chorégraphiques avec la Compagnie Joseph Aka	20191971196CB	21.11.19	Association ABISSA 73000 CHAMBERY	1	Prolongation de délai	23.07.20	MACT
Réfection partielle du rez-de-chaussée du bâtiment B au collège Le Vallon à AUTUN - Lot n° 4 : Menuiseries extérieures PVC, aluminium et acier - Serrurerie	20191971103CF	17.06.19	GENEVOIS-BASSET 71210 MONCHANIN	2	- 5 706,00 €	28.07.20	DPMG
Réfection partielle du rez-de-chaussée du bâtiment B au collège Le Vallon à AUTUN - Lot n° 5 : Menuiseries intérieures bois	20191971104CF	17.06.19	GENEVOIS-BASSET 71210 MONCHANIN	1	- 2 863,35 €	28.07.20	DPMG
Projets chorégraphiques avec la Compagnie Le Grand Jeté	20191971195PP	14.11.20	Compagnie Le Grand Jeté 71250 CLUNY	1	Prolongation de délai	27.07.20	MACT
Prestations de télésurveillance, d'intervention de sécurité ou de garde sur les sites du Département de Saône-et-Loire	16.71.241.PP	13.07.16	PROCELEC SARL 69658 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	5	Prolongation de délai	24.07.20	DPMG
Restructuration du pôle sciences, création d'un ascenseur et extension au collège Jacques Prévert à CHALON-SUR-SAONE - Lot n° 8 : isolation - plâtrerie peinture - plafonds suspendus	20191971127PP	19.06.19	BONGLET 71100 SAINT-REMY	3	+ 2 880,00 €	29.07.20	DPMG
Restructuration du pôle sciences, création d'un ascenseur et extension au collège Jacques Prévert à CHALON-SUR-SAONE - Lot n° 12 : ascenseur	20191971130PP	19.06.19	CFA Division de NSA 69130 ECULLY	1	+ 693,00 €	29.07.20	DPMG

AVENANTS AUX MARCHES

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	DATE DE L'AVENANT	DIRECTION
RD 678 - LOUHANS : renforcement de chaussée	20202071064PP	30.07.20	EUROVIA BFC 71105 CHALON-SUR-SAONE	1	Intégration de prix supplémentaires	30.07.20	DRI
Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes à VIRE	17.71.176.CF	10.10.17	Groupement Jean-Luc MATHAIS / AMD / Anne-Laure GIROUD / CM Economiste et OTEILS 42100 SAINT-ETIENNE	2	+ 42 000,00 €	27.07.20	DPMG
Travaux de protection contre les chutes de blocs à la Roche de Solutré	20202071020PP	12.02.20	CAN 26270 MIRMANDE	1	+ 15 663,00 €	31.07.20	SOLUTRE
Réfection partielle du rez-de-chaussée du bâtiment B au collège Le Vallon à AUTUN Lot n° 2 : démolition - gros œuvre	20191971101CF	14.06.19	DEBLANGEY BTP SAS 21210 SAULIEU	2	+ 880,00 €	31.07.20	DPMG

ACCORDS CADRES

OBJET	PROCEDURE	N° ACCORD-CADRE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Signalisation horizontale sur les routes départementales - Années 2020-2023 Lot n° 1 : STA d'Autun/Le Creusot	AOO	202020AC018CF	18.05.20	SIGNATURE SAS 21200 BEAUNE	Sans minimum Sans maximum	DRI
Signalisation horizontale sur les routes départementales - Années 2020-2023 Lot n° 2 : STA du Charolais-Brionnais	AOO	202020AC019CF	18.05.20	SIGNATURE SAS 21200 BEAUNE	Sans minimum Sans maximum	DRI
Signalisation horizontale sur les routes départementales - Années 2020-2023 Lot n° 3 : STA du Chalonnais	AOO	202020AC020CF	19.05.20	MIDITRACAGE 84400 APT	Sans minimum Sans maximum	DRI
Signalisation horizontale sur les routes départementales - Années 2020-2023 Lot n° 4 : STA du Louhannais	AOO	202020AC021CF	18.06.20	MIDITRACAGE 84400 APT	Sans minimum Sans maximum	DRI
Signalisation horizontale sur les routes départementales - Années 2020-2023 Lot n° 5 : STA du Mâconnais	AOO	202020AC022CF	18.06.20	MIDITRACAGE 84400 APT	Sans minimum Sans maximum	DRI
Remplacement des totems de signalisation des collèges du Département de Saône-et-Loire	MAPA	202020AC023CB	07.05.20	LENOIR SERVICES 69100 VILLEURBANNE	Sans minimum Maximum 210 000 €	DPMG-AMG
Maintenance, assistance et évolution du progiciel de gestion financière Grand Angle	Procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables	202020AC024AP	18.05.20	CGI LE HAILLAN	Sans minimum Sans maximum	DSID
Prestation d'élagage, de taille, d'abattage et d'essouchement des arbres sur les terrains du Département de Saône-et-Loire, hors domaine public routier	MAPA	202020AC025CF	16.06.20	EURL CHENOT 21700 GERLAND	Sans minimum Maximum 200 000 €	DPMG
Passation d'actes administratifs et conduites de procédures d'expropriation pour les transactions foncières du Département	AOO	202020AC026AP	01.07.2020	Groupement ACTIF / C-FONCIER 43700 BRIVES CHARENSAC	Sans minimum Sans maximum	DRI
Services de téléphonie fixe, mobile et M2M - Lot n° 1 : téléphonie fixe	AOO	202020AC027PP	20.07.20	ORANGE - Agence Entreprises Grand Est 57037 METZ Cedex	Sans minimum Sans maximum	DSID
Services de téléphonie fixe, mobile et M2M - Lot n° 2 : téléphonie mobile et M2M	AOO	202020AC028PP	20.07.20	SFR 75015 PARIS	Sans minimum Sans maximum	DSID
Entretien, réparation et remplacement de joints de chaussée pour les années 2020 à 2023	MAPA	202020AC029CF	23.07.20	ROBERT CHARTIER APPLICATION (RCA) 57130 ARS-SUR-MOSELLE	Sans minimum Maximum : 60 000,00 €	DRI
Sécurité et gardiennage de sites et bâtiments sur le territoire du Département de Saône-et-Loire	AOO	202020AC031CF	11.08.20	A.S.P.P. 01250 RIGNAT	Sans minimum Sans maximum	DPMG

AVENANTS AUX ACCORDS CADRES

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT AC	OBJET DE L'AVENANT AC	DATE DE L'AVENANT	DIRECTION
Couches de roulement et renforcement de chaussées en matériaux hydrocarbonés sur les routes départementales de Saône-et-Loire - Années 2019/2020 - Lot n° 1 : STA d'Autun / Le	201919AC017CF	08.03.19	Entreprise Hubert ROUGEOT MEURSAULT 21190 MEURSAULT	1	Sans incidence financière Augmentation du montant de l'avance de 5 % à 60 % jusqu'à la fin de l'état d'urgence	29.05.20	DRI
Travaux d'hydro-régénération et de pontage des revêtements de chaussée sur les routes départementales de Saône-et-Loire	202020AC001AP	07.02.20	Eurojoint 69530 BRIGNAIS	1	Sans incidence financière	23.06.2020	DRI
Travaux d'hydro-régénération et de pontage des revêtements de chaussée sur les routes départementales de Saône-et-Loire	202020AC002AP	07.02.21	Neovia Maintenance 91220 LE PLESSIS PATE	1	Sans incidence financière	23.06.2020	DRI
Maintenance, assistance et évolution du progiciel CIVIRH de gestion des ressources humaines	17.AC.027.PP	03.07.17	EKSAE 92500 RUEIL MALMAISON	3	Intégration de prix complémentaires de maintenance Avenant de transfert	10.06.20	DSID
Emission et livraison de titres restaurant pour le personnel du Département	17AC.060.CM	12.12.17	NATIXIS INTERTITRES 75013 PARIS	1	Prolongation de délai	12.06.20	DRHRS
Sécurité et gardiennage de sites et bâtiments sur le territoire du Département de Saône-et-Loire	201919AC142PP	30.09.19	Agence de Sécurité et Protection Privée (ASPP) 01250 RIGNAT	2	Prolongation de délai	06.07.20	DPMG
Fourniture d'équipement de signalisation routière - Lot n° 3 : signalisation temporaire	201818AC067PP	12.07.18	BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX 25290 RUREY	1	Intégration de prix supplémentaires au BPU et avenant de transfert	10.07.20	DRI
Fourniture d'outils interactifs de gestion active de la dette, accompagnée de prestations d'analyse et de conseil	16.AC.002.PP	02.09.16	SELDON FINANCE 64210 BIDART	3	Prolongation de délai	22.07.20	DIRFI
Mission d'accompagnement social lié au logement (ASLL) dans le cadre du Fonds de solidarité logement (FSL) - Lot n° 1 : Territoire de Chalon-sur-Saône et Louhans	201919AC002C M	30.01.19	Association LE PONT 71000 MACON	3	Ajout de prix au bordereau des prix unitaires	28.07.20	DGAS
Mission d'accompagnement social lié au logement (ASLL) dans le cadre du Fonds de solidarité logement (FSL) - Lot n° 2 : Territoire de Mâcon et Paray-le-Monial	201919AC003C M	30.01.19	Association LE PONT 71000 MACON	2	Ajout de prix au bordereau des prix unitaires	28.07.20	DGAS
Mission d'accompagnement social lié au logement (ASLL) dans le cadre du Fonds de solidarité logement (FSL) - Lot n° 3 : Territoire d'Autun - Le Creusot et Montceau-les-Mines	201919AC004C M	30.01.19	Association LE PONT 71000 MACON	2	Ajout de prix au bordereau des prix unitaires	28.07.20	DGAS

Direction des affaires juridiques

**Réunion du 17 septembre 2020
N° 106**

INDEMNITES DE SINISTRE

Information du Conseil départemental

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel des dispositions législatives

En application de l'article L 3211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Assemblée départementale du 23 septembre 2016 a donné délégation à M. le Président du Conseil départemental, pour la durée de son mandat, d'accepter les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurances du Département quel que soit le type de contrat d'assurance et le montant de l'indemnité.

Le Président en informe le Conseil départemental à chacune de ses réunions.

Cette information est fournie en annexe sous forme de tableau retraçant les indemnités perçues suite aux dommages subis par le Département. Les indemnités sont perçues soit au titre des contrats d'assurance souscrits par le Département, soit au titre des recours directs effectués par les services départementaux.

• Présentation de la demande

Ce tableau présente les indemnités acceptées depuis le 4 mai 2020.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte des informations relatives à ces acceptations d'indemnités de sinistre.

Le Président,

INDEMNITES D'ASSURANCES ACCEPTEES DEPUIS LE 4/05/2020

Date sinistre	Nature du sinistre	Date de déclaration de sinistre/recours direct	Montant de l'indemnité provisionnelle / définitive (€)	Assureur/Débiteur	Observations
Direction des affaires juridiques					
14/01/2019	Accident de service agent départemental	30/01/2019	742,39	SMACL	Recours partie adverse
Sous-total			742,39		
Direction des achats et moyens généraux (véhicules)					
0% = sinistre sans responsabilité 100 % = sinistre avec responsabilité					
13/06/2019	100% MATERIEL	02/07/2019	1 016,31	GAN	
09/12/2019	0 % BRIS DE GLACE	13/12/2019	469,87		
27/12/2019	100% MATERIEL	14/01/2020	898,68		
17/01/2020	0% MATERIEL	21/01/2020	828,96		
02/03/2020	0% MATERIEL	11/03/2020	800,00		
06/03/2020	100% MATERIEL	10/03/2020	2 689,22		
13/03/2020	0% MATERIEL	18/03/2020	1 604,41		
14/03/2020	0 % BRIS DE GLACE	12/05/2020	668,29		
23/04/2020	100% MATERIEL	28/04/2020	1 207,74		
06/05/2020	100% MATERIEL	12/05/2020	376,90		
07/05/2020	0 % VOL	20/05/2020	134,28		
15/05/2020	100% MATERIEL	18/05/2020	188,12		
22/05/2020	0 % VOL	27/05/2020	97,34		
19/06/2020	100% MATERIEL	25/06/2020	797,98		
24/06/2020	100% MATERIEL	24/06/2020	346,34		
Sous-total			12 124,44		
Direction des routes et infrastructures					
14/10/2018	Panneau de signalisation	20/12/2019	1 017,74	Allianz IARD	recours direct
10/03/2019	Glissières de sécurité	08/11/2019	2 330,78	Allianz IARD	recours direct
12/01/2019	Panneau de signalisation	15/05/1929	261,20	Axa	recours direct
13/12/2019	Mise en place de signalisation sur chantier	07/04/2020	154,94	Sas Contrôle et Maintenance	recours direct
10/08/2019	Chaussée dégradée par le feu	16/03/2020	734,48	Groupama	recours direct
02/11/2019	Glissières de sécurité	30/03/2020	2 184,51	Assurance crédit mutuel	recours direct
20/11/2019	Nettoyage chaussée	05/05/2020	200,87	Maaf	recours direct
31/12/2019	Nettoyage chaussée	01/04/2020	425,95	Mutuel d'assurance Mapa	recours direct
31/12/2019	Nettoyage chaussée	15/05/2020	297,10	Macif	recours direct
25/02/2019	Chaussée dégradée par le feu	07/01/2020	518,38	Allianz IARD	recours direct
31/12/2019	Nettoyage chaussée	15/05/2020	297,10	Sa Macif Yzeure	recours direct
01/11/2019	Nettoyage chaussée	01/04/2020	334,17	AXA	recours direct
01/10/2019	Nettoyage chaussée	16/03/2020	286,72	MAAF	recours direct

Date sinistre	Nature du sinistre	Date de déclaration de sinistre/recours direct	Montant de l'indemnité provisionnelle / définitive (€)	Assureur/Débiteur	Observations
19/09/2019	Garde-corps	07/01/2020	3 293,62	MACIF	recours direct
08/01/2019	Glissières de sécurité	07/05/2020	3 150,48	AXA	recours direct
04/02/2020	Nettoyage chaussée	05/05/2020	767,60	Jean Paul Dailloux	recours direct
07/07/2018	Réfection accotement	19/02/2020	1 473,80	AXA	recours direct
07/09/2019	Panneau de signalisation	05/05/2020	82,09	Pascal Virlogeux	recours direct
27/10/2018	Panneau de signalisation	29/05/2020	2 467,27	Crédit Mutual Iard	recours direct
17/10/2019	Nettoyage chaussée plus reprise chaussée	14/05/2020	528,44	TVM règlements France	recours direct
20/11/2019	Nettoyage chaussée	20/11/2019	565,20	Entreprise Perrenot Jonage	recours direct
23/01/2020	Glissières de sécurité	22/06/2020	1 627,90	Groupama	recours direct
24/12/2018	Mur de soutènement	03/04/2020	4 458,57	Gan Assurances	recours direct
19/02/2020	Nettoyage chaussée	17/06/2020	300,90	Michel Martin	recours direct
24/06/2019	Nettoyage chaussée	01/07/2020	384,72	Macif Niort	recours direct
24/01/2020	Nettoyage chaussée	21/04/2020	194,77	Société Groupe Comptoir du Fer	recours direct
08/01/2020	Fossé et accotement	16/03/2020	654,95	AON France	recours direct
20/11/2019	Nettoyage et chaussée	15/04/2020	146,93	Banque Populaire assurance	recours direct
07/10/2019	Garde-corps	16/03/2020	539,83	Pacifica	recours direct
Sous-total			29 681,01		
TOTAL Général			42 547,84		

Direction des affaires juridiques

Réunion du 17 septembre 2020
N° 107

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Remplacement de deux membres démissionnaires

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel des dispositions

Par délibération du 2 avril 2015, l'Assemblée départementale a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres (CAO).

Par délibération du 24 juin 2016, M. Christian Gillot a été élu pour siéger à la CAO, en qualité de membre suppléant, en remplacement de Mme Christine Louvel.

Par délibération du 15 mars 2018, M. Pierre Berthier a été élu pour siéger à la CAO, en qualité de membre titulaire, en remplacement de M. Sébastien Martin.

• Présentation de la demande

Suite à la démission de M. Anthony Vadot, élu en qualité de membre titulaire et suite à la démission de Mme Mathilde Chalumeau, élue en qualité de membre suppléant au sein de la Commission d'appel d'offres, il vous est demandé de procéder à l'élection de deux nouveaux membres.

Cette élection doit respecter la représentation proportionnelle au plus fort reste, définie par l'article L1411-5 du Code général des collectivités locales.

L'article L 3121-15 alinéa 1^{er} du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Je vous demande de bien vouloir procéder, au sein du Conseil départemental, à l'élection :

- d'un membre élu en qualité de titulaire, en remplacement de M. Anthony Vadot,
 - d'un membre élu en qualité de suppléant, en remplacement de Mme Mathilde Chalumeau,
- pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres.

Le Président,

Direction des affaires juridiques

Réunion du 17 septembre 2020
N° 108

REPRESENTATION EN JUSTICE

Information du Conseil départemental relative aux contentieux intentés par ou contre le Département

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel des dispositions législatives

En application de l'article L 3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale du 24 avril 2015 a donné délégation au Président du Conseil départemental pour la durée de son mandat d'intenter au nom du Département les actions en justice ou de défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

Le Président du Conseil départemental rend compte à la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence.

• Présentation de la demande

Une information sur les nouveaux contentieux et les décisions de justice rendues est présentée en annexe sous forme de tableaux.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette information.

Le Président,

DECISIONS RENDUES - AD du 17 SEPTEMBRE 2020

Type contentieux	Direction / Service	Juridiction saisie	date requête ou réception	date jugement	Prénom Nom requérant(s)	Prénom Nom défendeur(s)	Décision de jugement
CUD	DILS	TA Dijon	23/08/2020	02/06/2020	Madame A M	Département 71	La requérante conteste la décision lui refusant l'octroi d'une aide Fonds solidarité logement au titre des impayés de loyer. Le Tribunal administratif a jugé que la commission unique délocalisée était fondée à rejeter la demande d'aide financière de Madame.
CUD	DILS	TA Dijon	22/08/2019	09/06/2020	Madame M G	Département 71	La requérante conteste la décision lui refusant l'octroi d'une aide Fonds solidarité logement (dépôt de garantie) au titre de l'accès au logement. Le Tribunal administratif a jugé que la commission unique délocalisée était fondée à rejeter la demande d'aide financière de Madame.
AED	ASEF	CAA Lyon	04/10/2018	25/06/2020	Madame R	Département 71	La requérante conteste la décision du TA de Dijon en ce qu'il n'avait pas fait droit à la totalité de ses demandes indemnitaires sollicitées. Le Département, aurait commis une faute ayant des conséquences dommageables sur la famille en sollicitant auprès des services du Parquet la mise en place d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert sans avoir procédé au préalable à une évaluation administrative de la situation familiale. Le Département se serait estimé à tort en situation de ce que l'évaluation était impossible à réaliser. La Cour a rejeté cette demande comme étant portée devant un ordre de juridiction incompétent car l'acte du Département n'est pas détachable de la procédure judiciaire.

DECISIONS RENDUES - AD du 17 SEPTEMBRE 2020

Type contentieux	Direction / Service	Jurisdiction saisie	date requête ou réception	date jugement	Prénom Nom requérant(s)	Prénom Nom défendeur(s)	Décision de jugement
CMI	DAPAPH	TI Annecy	20/08/2019	18/06/2020	Madame S M	Département 71	La requérante conteste la décision lui refusant l'octroi d'une carte mobilité inclusion mention invalidité. L'affaire a été radiée de l'instance au motif que la requérante n'a pas comparue, n'était pas représentée et n'a pas adressé de conclusions écrites.
RSA	DILS	CE	22/02/2019	02/06/2020	Département de Saône-et-Loire	Monsieur J-C L	Le Département avait infligé une amende administrative à cet allocataire, celui-ci ayant omis de déclarer de manière intentionnelle ses ressources. Il avait ainsi perçu indument du RSA. Le département s'est pourvu en cassation afin de demander l'annulation de la décision du TA de Dijon en tant qu'il avait réduit le montant de l'amende administrative infligée à cet allocataire au motif qu'une partie des faits de dissimulation servant de base au prononcé de l'amende était prescrits. Le Conseil d'Etat a annulé la décision du TA pour erreur de droit : " <i>le Département est fondé à prendre en considération la répétition, par l'allocataire, d'omissions déclaratives délibérées, dès lors que le versement du RSA qui en était résulté s'était poursuivi au cours des 2 années précédant la date du prononcé de l'amende</i> ".
ASHPA obligation alimentaire	DAPAPH /PAAS	TI CHALON	15/11/2018	17/12/2019	M. P P, fils et obligé alimentaire de Mme M P	CD71, et Mme M P, Mme B Ponnot, M. J-L Ponnot, obligés alimentaires de Mme M P	Par jugement du 5/3/2015 le JAF de Chalon sur Saône avait fixé la contribution des obligés alimentaires de Mme M P, hébergée à l'établissement d'hébergement pour personnes dépendantes (Ehpad) de la Demi-Lune au Creusot. Par requête 15/11/2018, M. P P fils et obligé alimentaire de Mme Ponnot sollicite la diminution de sa contribution mensuelle auprès du JAF de Chalon/Saône. Par jugement le JAF a diminué la participation de M. P P à compter du 15/11/2018 date de sa requête, ainsi que celle de Mme M P.

DECISIONS RENDUES - AD du 17 SEPTEMBRE 2020

Type contentieux	Direction / Service	Juridiction saisie	date requête ou réception	date jugement	Prénom Nom requérant(s)	Prénom Nom défendeur(s)	Décision de jugement
ASHPA obligation alimentaire	DAPAPH/P AAS	TI CHALON	25/04/2019	13/05/2020	CD71	Mme et M. C M, fille, gendre, obligés alimentaires de Mme S R.	Le Département a admis à l'aide sociale Mme S R à compter du 26/9/2018, pour la prise en charge de ses frais d'hébergement à l' Etablissement d' hébergement pour personnes dépendantes (Ehpad) de la Chansonnière à Saint Désert. Le Département a déposé une requête auprès du JAF de Chalon/Saône, aux fins de fixation de la contribution des obligés alimentaires, qui n'avaient pas accepté la participation de 670 € proposée, pour la part des frais d'hébergement non couverte par les ressources de Mme R, à compter du 26/9/2018. Par jugement du 13/5/2020 le JAF a déchargé les OA de l'intégralité de leur dette alimentaire, compte tenu de l'exception d'indignité.
Atteinte au domaine public	DRI	Procureur près CA de DIJON	23/07/2019		Département de Saône-et-Loire	Inconnu	Le Département a contesté auprès du Procureur général de la République près la Cour d'appel de Dijon la décision de classement du dossier par Procureur près le Tribunal d' Instance de Mâcon concernant une plainte du Département relative à des glissières de sécurité endommagées par un véhicule sur la RD60 à Mont. Cette décision a été confirmée au motif de l'impossibilité d'identifier la personne responsable des faits.
Atteinte au domaine public	DRI	Procureur près TI de Chalon-sur-Saône	20/09/2019		Département de Saône-et-Loire	S i Le P	Le Département avait déposé plainte pour un panneau et des glissières de sécurité endommagés par un camion immatriculé en Pologne. L'identité du conducteur ayant été communiqué par la gendarmerie , la procédure a pris fin car l'assurance concernée a réglé les dommages causés au domaine public (glissières de sécurité sur la RD 973 à Saisy) le 15/04/2020 .

ASHPA : Aide sociale à l'hébergement en faveur des personnes âgées
 CAF : Caisse d'allocations familiales
 CDAS : Commission départementale d'aide sociale
 CE : Conseil d'Etat
 CJA : Code de justice administrative
 DAPAPH : Direction de l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées
 DILS : Direction du logement et de l'insertion sociale
 DRI : Direction des routes et des infrastructures

TGI : Tribunal de grande instance
 EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 JAF : Juge aux affaires familiales
 OA : obligé alimentaire ou obligation alimentaire
 PAAS : Politique d'aide et d'action sociale
 RSA : Revenu de Solidarité Active
 TA : Tribunal Administratif

NOUVEAUX CONTENTIEUX AD 17 SEPTEMBRE 2020

Type contentieux	Direction / Service	Juridiction saisie	date requête ou réception CD	Prénom - Nom requérant(s)	Prénom - Nom défendeur(s)	Montant en €	Rappel des faits
ASHPA obligation alimentaire	DAPAPH / PAAS	TGI Mâcon	26/06/2020	Mme E C fille et obligée alimentaire de M. N R	CD71, M. N R, Mme C R, Mme et M. J et P B, M. D C	250,00 €	Par jugement du 25/7/2018 le JAF de Mâcon avait fixé la contribution des obligés alimentaires de M. N R hébergé à l'établissement d'hébergement pour personnes dépendantes (Ehpad) de Charolles. Par un nouveau jugement du 7/5/2019 le JAF a diminué la participation de Mme C R. Puis par requête du 26/6/2020, Mme E C, fille de M.R sollicite également la diminution de sa contribution mensuelle auprès du JAF de Mâcon.
Garde-corps et corniche de pont endommagé	DRI	TGI de Chalon-sur-Saône	07/05/2020	Conseil Départemental de Saône-et-Loire	B B	6 681,87	Le Département a porté plainte car un véhicule a endommagé le garde-corps et la corniche du pont sur la RD 680 à Montcenis. La plaque d'immatriculation était sur place. Puis coordonnées du propriétaire du véhicule transmises par le commissariat du Creusot.
Garde-corps endommagé	DRI	TGI de Chalon-sur-Saône	30/04/2020	Conseil Départemental de Saône-et-Loire	Inconnu	870,00	Le Département a porté plainte car un véhicule a endommagé un garde-corps sur la RD 680 à Marmagne.
La chaussée souillée	DRI	TGI de Chalon-sur-Saône	16/06/2020	Conseil Départemental de Saône-et-Loire	Inconnu	366,21	Le Département a porté plainte car un véhicule ayant perdu le contrôle a souillé la chaussée de la RD 120 à Broye. La voiture est restée sur place.
Défaut d'élagage	DRI	TGI Mâcon		Conseil Départemental de Saône-et-Loire	P de B		Le Département a porté plainte contre le propriétaire de la parcelle cadastrée section C 204 à Martigny-le-Comte pour défaut d'élagage de ses plantations.

CDAS : Commission départementale d'aide sociale
 CAF : Caisse d'allocations familiales
 CMI : Carte mobilité inclusion

MSA : Mutualité sociale agricole
 OA : Obligés alimentaires ou obligation alimentaire

TGI : Tribunal de grande instance
 CJA : Code de justice administrative

Direction du patrimoine et des moyens généraux

Service gestion immobilière

Réunion du 17 septembre 2020

N° 109

DOMAINE PUBLIC DU DEPARTEMENT

Acquisition d'un local à Saint-Gengoux le National auprès de l'Etat

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du contexte

Le Centre d'exploitation (CE) de Saint-Gengoux-le-National, dont la surface est trop exiguë, utilise depuis de nombreuses années un hangar sur la voie verte, dans le cadre de ses activités liées aux routes et à la voie verte, et ce, bien avant les transferts de compétences de 2007. Son utilisation quotidienne facilite l'entreposage de balises et de panneaux notamment pour les déviations.

Ce hangar est situé sur la parcelle AD0061 au lieu-dit Champ Devant d'une superficie de 55 m² appartenant à l'Etat. Le Département a cependant réalisé la réfection complète de la toiture pour 7 515,96 € en 2008.

• Présentation de la demande

L'Etat (Services du Domaine) a fait savoir qu'il était vendeur de ce bien au prix de 7 500 €.

En vertu de l'article L.240-1 du Code de l'Urbanisme, « Il est créé en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale titulaires du droit de préemption urbain un droit de priorité sur tout projet de cession d'un immeuble ou de droits sociaux donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble situé sur leur territoire et appartenant à l'Etat ».

En vertu de l'article L.213-3 du même code, le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à une autre collectivité locale.

En l'occurrence, la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise a décidé par délibération en date du 21 juillet 2020 de déléguer son droit de priorité au Département, intéressé.

Le Département doit se prononcer dans les 2 mois pour l'exercice de ce droit de priorité.

ELEMENTS FINANCIERS

Compte tenu du montant d'acquisition, inférieur à 180 000 € HT, l'avis du service du Domaine n'est pas requis, pour le Département, cependant le prix de vente indiqué par l'Etat de 7 500 € tient compte d'une estimation par le service du Domaine pour le compte de l'Etat.

L'acte sera rédigé en la forme administrative en vue du transfert officiel de propriété, il n'y aura donc pas de frais notariés, mais le cas échéant des frais de publicité foncière.

Les crédits sont inscrits au budget du Département sur le programme « Gestion Immobilière », l'opération « Cessions et acquisitions des immobilisations corporelles », l'article 21318.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver l'acquisition par le Département auprès de l'Etat, et sur délégation du droit de priorité de la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise, d'un hangar situé au lieu-dit le Champ Devant à Saint-Gengoux-le-National sur la parcelle AD0061, d'une superficie de 55 m², déjà affecté au service des routes départementales, au prix de 7 500 €,
- et m'autoriser à signer l'acte correspondant et tout acte nécessaire.

Le Président,